

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 23-085

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE D'AGRANDIR UNE AIRE D'AFFECTATION RESIDENTIELLE DE HAUTE DENSITE A MEME UNE AIRE D'AFFECTATION RESIDENTIELLE DE BASSE DENSITE DANS LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-ANTOINE ET DE LA RUE VAUDREUIL

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1 L'aire d'affectation résidentielle de haute densité localisée à l'intersection des rues Saint-Antoine et Vaudreuil est agrandie à même une aire d'affectation résidentielle de basse densité.
- 2 Le feuillet 2 de 3 du plan des grandes affectations, intégré au plan d'urbanisme, est modifié en conséquence, comme en font foi les plans numéros 23-085-1 et 23-085-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ENTREE EN VIGUEUR

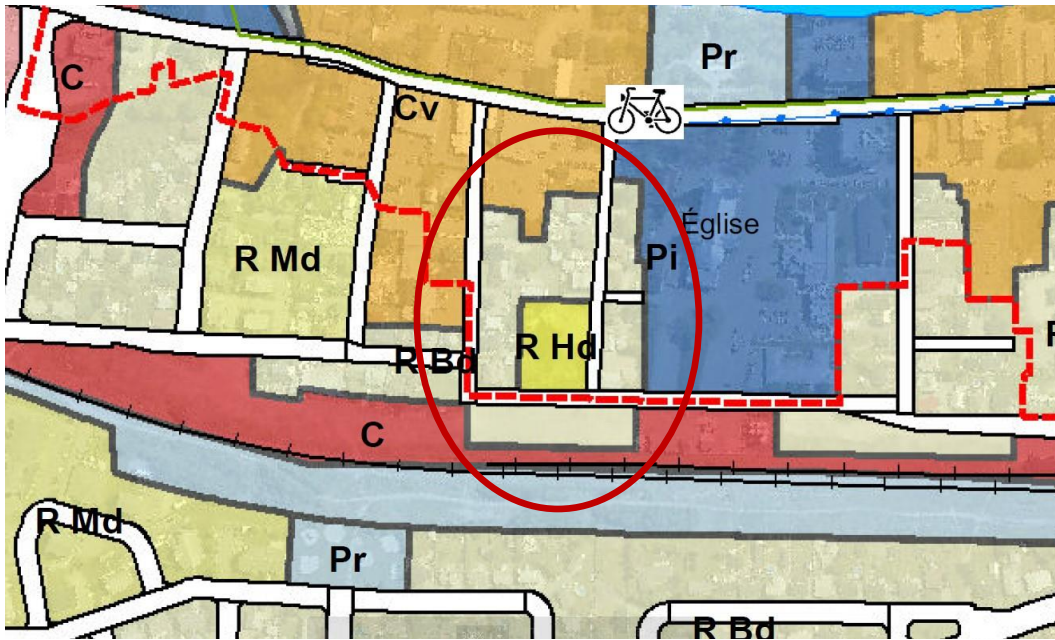
- 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mai 2023.

Luc Gibbons, maire

M^e Louise Ménard, greffière

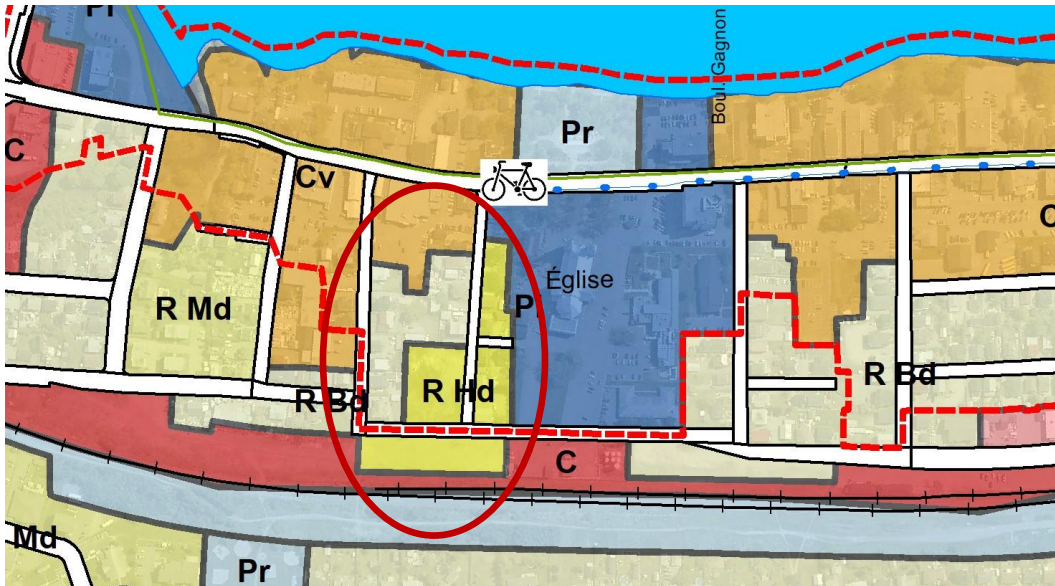
Plan 23-085-1



Ville de Saint-Félicien

Modification au plan d'urbanisme - Règlement 23-085 (plan 23-085-1)
Modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue d'agrandir une zone
d'affectation résidentielle de haute densité à même une aire
d'affectation résidentielle de basse densité situé sur les rues Saint-
Antoine et Vaudreuil
Situation actuelle
Mars 2023

Plan 23-085-2



Ville de Saint-Félicien

Modification au plan d'urbanisme - Règlement 23-085 (plan 23-085-2)
Modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue d'agrandir une zone
d'affectation résidentielle de haute densité à même une aire
d'affectation résidentielle de basse densité situé sur les rues Saint-
Antoine et Vaudreuil
Situation projetée
Mars 2023